

Bulletin municipal du Noyer

N° 26 - Décembre 2020



Sommaire

- Événements
- Les actions menées et en cours
- Infos pratiques
- Bienvenue aux nouveaux arrivants !
- Echo des commissions
- Comptes rendus des réunions du Conseil municipal

Directeur de la publication :

Philippe Gamen

Comité de rédaction : Françoise Besson,
Roland Magnier, Odile Manoussakis,
Philippe Perrier.

L'édito du Maire

Bonjour à toutes et tous,

Il m'aurait été si agréable de vous relater dans cet édito les rencontres et festivités que nous avons envisagées sur la commune pour cette fin d'année. Malheureusement la crise sanitaire nous en a empêché. Nous devons toutefois garder espoir, prendre soin de nous, de notre famille et de nos voisins. Les éclaircies réapparaîtront et le soleil brillera à nouveau dans nos vies !

Notre nouvelle secrétaire de mairie est en arrêt de travail depuis début novembre, ce qui rend encore plus difficile la gestion de la commune mais l'équipe municipale est à pied d'œuvre et l'appui efficace de notre ex-secrétaire de mairie qui a accepté de reprendre du service nous permet d'assurer nos missions de base. Nous avons réussi toutefois à mener quelques actions et travaux que nous vous présentons dans ce bulletin.

Malgré les règles encore très restrictives de fin d'année, je tiens à vous souhaiter de bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !

Philippe GAMEN

Ouverture de la Mairie au public :

Mardi : 14h30 à 16h30 - Jeudi : 17h00 à 19h00

Permanence des élus : sur rendez-vous

Téléphone : 04 79 63 31 72

Courriel : mairie-lenoyer@wanadoo.fr

Evénements

Mobilisation de la commune

Pour soutenir le personnel soignant très largement sollicité et tous ceux qui ont assuré les services essentiels aux habitant-e-s, des bénévoles parmi les élu-e-s se sont succédé-e-s pour actionner les cloches de notre église chaque soir à 20h, soutenus par des habitant- e- s qui se sont manifesté-e-s à leur façon durant tout le confinement, du 17 mars au 11 mai dernier.

Musics TransBauges

Malgré un soleil timide le samedi 22 août dernier, le début de la tournée du pianiste Pascal Gallet s'est déroulé dans une ambiance bon enfant. Pour la deuxième année, l'artiste s'est produit dans une



déambulation sur trois communes des Bauges : Le Noyer, le col de Plainpalais et La

Féclaz-Le Revard. Le public présent a apprécié la prestation musicale originale de cette manifestation.

Pressée de pommes

Les 7 et 8 octobre, vous avez pu observer une grosse machine bruyante sur la place publique, ou bien sentir l'odeur des pommes fraîches, pressées pour faire le jus ! Près de 1500 kg sont passés dans la râpe, sous l'œil vigilant de petits et grands, pour satisfaire à la tradition de fabrication de jus pasteurisé. Des pommes de



variétés incroyables, de roses à blanches, en passant par tous les rouges, verts, marrons et jaunes, mais aussi des poires...

Toutes mélangées pour rendre les arômes plus subtils. Cette opération à l'initiative d'habitant-e-s des Bauges a pu avoir lieu grâce à la machine du Parc des Bauges et avec l'autorisation de la mairie pour l'utilisation de la cour de l'école ainsi qu'avec la complicité des habitant-e-s qui nous ont fait une place sur leurs parkings... Nous étions un peu fourbus, mais bien heureux d'avoir pu proposer ce service aux habitant-e-s et de favoriser les rencontres et la convivialité !

À l'année prochaine ? François, Sam, Sophie et les autres !



Cérémonie du 11 novembre



À la demande du préfet, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 a dû exceptionnellement se dérouler à huis clos en présence de six élus. Le maire a lu le discours d'hommage à tous ceux qui ont combattu et qui sont morts pour la patrie.

Ont été également cités les vingt militaires morts en mission cette année. Une gerbe a été déposée au monument aux morts de la commune.



Les actions menées et en cours

Mise en place du nouveau service de ramassage des ordures ménagères

Comme vous avez pu le constater, la mise en place de « conteneurs semi enterrés » a débuté sur les communes du cœur des Bauges. Ce nouveau mode de collecte des ordures ménagères répond à une logique de territoire et aux objectifs de la politique déchets de « Grand Chambéry ». Dès que la totalité de ces containers seront en place, les usagers devront apporter leurs déchets aux conteneurs. Il n'y aura plus de ramassage au porte-à-porte, ni de bacs roulants dans les hameaux.

Une réunion publique, organisée par « Grand Chambéry », à la demande de la municipalité, s'est tenue en présentiel et en visioconférence le lundi 5 octobre 2020. En voici les grandes lignes :



La mise en place des conteneurs semi-enterrés présente certains avantages :

- moderniser les systèmes de collecte pour répondre à l'accroissement démographique du bassin chambérien.
- améliorer, faciliter le tri des déchets : le volume de stockage est plus important sur une surface réduite, il est donc possible de proposer des conteneurs pour les 3 flux (ordures ménagères, tri, verre).
- améliorer le cadre de vie des habitants : ce nouveau type de conteneur présente une meilleure intégration esthétique que les bacs roulants.
- améliorer la salubrité publique : suppression des bacs roulants et des sacs au sol pour un stockage des déchets en dessous du niveau de la voirie, ralentissant leur fermentation et évitant ainsi l'éventration des sacs, notamment par les animaux.
- gagner en sécurité en répondant à la problématique incendie en développant un système de conteneur ininflammable. L'incivisme et les dégradations sont aussi limités.
- améliorer les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène des agents de la collecte.
- maîtriser les coûts de la collecte en réduisant la fréquence de ramassage et la consommation d'énergie.

Les services de « Grand Chambéry » ont informé les participants qu'un courrier et un contact sera fait auprès de chaque usager pour expliquer ce nouveau service.

Caractéristiques générales



S'agissant des personnes qui ne pourront pas se déplacer pour aller déposer leurs ordures ménagères dans les containers (personnes âgées, personnes handicapées, personnes n'ayant pas de véhicule, etc.), la municipalité s'engage à organiser un ramassage de leurs ordures une fois par semaine pour les emmener dans les conteneurs.

Infos pratiques

Point de covoiturage

Une nouvelle solution pour se déplacer dans Les Bauges : le « covoiturage spontané » ! Mais de quoi s'agit-il ? Simple, souple, convivial, économique, le covoiturage de proximité, organisé ou spontané, transforme les places disponibles dans les voitures particulières en places de déplacement partagé.

Sur le secteur des Bauges, 24 bornes de covoiturage sont en place :

- 8 arrêts sont équipés d'un boîtier fixé sur un mât surmonté d'un grand écran et d'un panneau photovoltaïque, où il est possible de sélectionner sa destination.
- 16 arrêts simples « panneau indicateur », où le passager fait signe au conducteur.

Avec « Synchro covoiturage », covoiturer est aussi simple que de prendre le bus :

- je me rends à l'arrêt le plus proche,
- je sélectionne ma destination sur la borne de covoiturage ou je fais signe au conducteur,
- une voiture s'arrête, nous pouvons nous identifier grâce à nos cartes de covoitureurs,
- le conducteur me prend en charge, je peux lui proposer de participer aux coûts du trajet.

Envie d'intégrer la communauté des covoitureurs Synchro covoiturage ? Rien de plus facile : demandez votre carte de covoitureur en ligne.

Si vous préférez vous organiser : rendez-vous sur le site de « Mov'ici » dans la communauté « Cœur Des Bauges » pour convenir de vos déplacements avec les habitants du massif.

Pour organiser vos trajets à l'avance :

<https://movici.auvergnerrhonealpes.fr/communaute/1000028>

Au Noyer, le nouveau point de rencontre pour le covoiturage a été installé sur le parking de la Chamoisette (en face du hangar communal) Il est matérialisé par le panneau ci-contre. Les informations pratiques sont disponibles sur le site internet suivant :
<http://mobilites.chambery.fr/>



Travaux de voirie

Comme chaque année, la municipalité a engagé des travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale. Cette année ce sont les hameaux de La Ville, Le Crêt du bas et la Route des Chavonnes qui ont été priorisés. À noter que la totalité de la route de Chavonnes a fait l'objet de la mise en œuvre d'un enduit superficiel permettant notamment de boucher toutes les fissures et éviter ainsi au gel de la dégrader davantage.

Achat d'un nouveau véhicule

Le véhicule utilitaire (Renault Kangoo) de la commune a dû être changé. Un nouveau véhicule a donc été acquis par la commune. Le Renault Kangoo sera mis en vente aux enchères très prochainement. Un prix de base a été déterminé et une information sera communiquée à chaque habitant pour le lancement de l'appel d'offres.

Arrêt de travail de la secrétaire de mairie

Notre secrétaire Anne-Sophie est en arrêt de travail depuis le 06/11. Ne trouvant pas de remplaçant-e, nous avons demandé à Marie-Hélène PETIT (notre ex-secrétaire) de nous venir en aide. Elle a accepté de reprendre du service pour cette fin d'année compliquée par le contexte de crise sanitaire et la fermeture de la trésorerie du Châtelard qui nous impose de solder toutes les opérations comptables avant le 31/12, générant un surplus d'activités. Nous l'en remercions vivement.

Repas des anciens

Cette année, compte tenu de la situation sanitaire, le repas des anciens ne pourra pas avoir lieu. Cependant, en compensation, un colis festif sera offert individuellement.

Déchetterie :

La déchetterie du Châtelard reste ouverte aux horaires (d'hiver) suivants :

Les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

Elle sera fermée les 24 décembre et 31 janvier.

Le respect du protocole sanitaire est de mise : port du masque obligatoire, distance d'un mètre entre les personnes.

Coordonnées de Grand Chambéry

Pour vos démarches administratives concernant l'eau, les déchets et le transport scolaire, nous vous rappelons les coordonnées de l'Antenne des Bauges de Grand-Chambéry :

Avenue Denis Therme 73630 Le Châtelard (<https://www.grandchambery.fr>).

Horaires d'ouverture au public Antenne des Bauges :

- ✓ du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- ✓ le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Vous pouvez également bénéficier d'un accueil téléphonique aux mêmes horaires :

Téléphone : 04 79 54 53 56

N'hésitez pas à consulter le site de Grand Chambéry pour toutes les infos, qu'elles soient techniques, culturelles ou sportives : www.grandchambery.fr

Places de stationnement public devant l'église

Pour rappel, les places de parking situées devant l'église sont réservées à un stationnement temporaire, à privilégier pour se rendre au cimetière, aller dans les commerces, ou profiter d'une promenade dans le village.

Nous remercions les Noyérains de respecter ce principe en évitant de stationner leur véhicule de manière permanente.

Règles de bon voisinage

Afin de bien vivre ensemble, il est nécessaire d'adopter certains comportements, qui font d'ailleurs l'objet d'une réglementation.

Habiter au Noyer c'est pour la plupart d'entre nous être très attachés à la qualité de notre environnement et à la préservation de notre cadre de vie.

La préservation de notre qualité de vie passe cependant très souvent par les petits gestes du quotidien qui permettent de limiter les nuisances que nous pouvons générer à notre environnement et à notre voisinage.

Ces petits gestes vont souvent de pair avec le respect des réglementations en vigueur et nous tenons à aborder régulièrement dans le bulletin municipal certains points qui peuvent s'avérer sensibles, telles les nuisances sonores.

Il va sans dire que le bruit représente souvent une des nuisances les plus fortement ressenties, avec un impact direct sur la qualité de vie.

Dans ce cadre, le maire dispose de nombreuses compétences vis-à-vis des nuisances sonores, avec la réglementation contre les bruits de voisinage qui lui donne les moyens nécessaires afin de gérer les réclamations d'habitants. Ces dernières, souvent délicates à traiter nécessitent un travail d'écoute et de conciliation des parties en présence, mais également une certaine rigueur dans l'application d'un droit au calme pour tous.

Mais la lutte contre le bruit ne se limite pas uniquement au traitement des réclamations, elle doit aussi être envisagée sous la forme de la prévention et dans ce sens nous tenons à rappeler que nous sommes tous tenus de prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de nos activités, des appareils ou machines que nous utilisons pour nos travaux.

Nous tenons donc à rappeler les horaires autorisés (fixés par l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 et reprises par arrêté municipal) pour les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, qui sont :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Vœux du Maire et du Conseil municipal

La cérémonie des vœux du maire et du Conseil municipal pour ce début d'année 2021, risque d'être perturbée voir compromise selon les règles sanitaires qui seront en vigueur.

Nous vous informerons d'ici là de la tenue ou non d'une cérémonie ainsi que la forme qu'elle prendra.

Le mot de la responsable de notre Bibliothèque municipale

**BIBLIOTHEQUE JOSEPH LOUIS HECTOR DE CALLIAS
LE NOYER**

Plan coronavirus :

Nous avons mis en place un drive pour le prêt de documents. Vous avez reçu 3 listings, comportant la liste des livres disponibles. Vous pouvez choisir ces derniers en indiquant vos choix et l'envoyer par courriel. Rose-Marie vous répondra pour savoir quand votre demande sera prête.

Vous pourrez ensuite retirer votre commande, salle communale, sans passer par le secrétariat, aux jours de permanences de la mairie. (Une table est réservée à la bibliothèque pour le retour et l'emprunt de livres).

Mardi 14h30 - 16h30

Jeudi 17h - 19h

Nous venons d'acquérir avec le budget 2020 les livres suivants :

Romans :

Cinq dans tes yeux - Beis Hadrien

Le baiser de l'ogre - Roch Elsa

Le crépuscule des justes - Gleize

Fêlures - Nora Roberts

Tous les secrets - Lisa Jewel

BD adulte :

Le loup - Rochette Jean-Marc

Béatrice - Mertens Joris

Aquarica T1 - Benoît Sokal

Les mille et une vies des urgences - Batiste Beaulieu

Comptes à rebours - Trévidic

Le travailleur de la nuit - Léonard Chemineau

Cyberfatale - Cépanou tome 1, si ça sort, on est mort

Histoires du Vendée globe, 2 volumes - Alexandre Chenet

BD Jeunesse :

Louca - Bruno Dequier T1, T6

Seuls - Gazzoti T11, T12

Kaamelott - Alexandre Astier T 7/8/9

Dans cette période d'incertitude, nous vous espérons en bonne santé.

Prenez soin de vous et de vos proches. Évadez-vous en parcourant de belles histoires.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Rose-Marie

lenoyerbiblio@gmail.com ou rm.assante@orange.fr

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

- MATHIEU Nastasia et GAUZY Matthias - Le Perrier
- RENAUD Pierre - Le Perrier
- NICOUD-JOSSERMOZ Marianne - Mairie - Le Chef-Lieu
- CASANOVA Emilie et CLEMENT Régis et leur fils Izak agé de trois ans - Le Chef-Lieu
- CADOUX Blandine et MERLIN Sébastien et les enfants Louis, huit ans et Charlie, six ans - Le Cholet
- RITCHER Arnaud, Le Chef-Lieu

Les nouveaux arrivants sont les bienvenus et nous leur demandons de bien vouloir passer en Mairie afin que l'on puisse les informer sur la vie de notre commune (inscriptions scolaires, transports scolaires, ordures ménagères, tri sélectif, horaires déchetterie, associations locales, bibliothèque...)

Écho des commissions

L'équipe municipale chemine dans ses réflexions et démarches au fil de la situation sanitaire qui n'est guère favorable à une avancée rapide dans la mise en œuvre des projets énoncés dans notre programme.

Néanmoins, quelques commissions sont en place et se réunissent régulièrement. Vous en trouverez les comptes-rendus ci-après.

Nous sommes toujours au regret de ne pas vous proposer régulièrement comme prévu, les « rencontres habitants - équipe municipale » dans un cadre convivial et festif. Soyons patients. Nous ne serons que plus motivés et heureux de nous retrouver tous ensemble dans une ambiance de vie redevenue "normale".

Commission Communication

F. Besson, Ph. Gamen, R. Magnier, O. Manoussakis, Ph. Perrier

Cette commission s'est réunie régulièrement. Sa principale action s'est axée autour du Bulletin Municipal qui nécessite beaucoup de temps, et ceci d'autant plus que nous avons souhaité quelques changements pour les futurs bulletins.

Le Site Internet : Nous avons rencontré deux prestataires intervenant en Bauges. Ces échanges ont déjà permis d'avancer dans la conception du site en tenant compte de tous les paramètres nécessaires à sa réalisation. Nous avons pu mesurer le travail à fournir de notre part !!!

Nous sommes en train d'élaborer un plan de travail afin d'avancer au plus vite, ce qui permettra le choix du prestataire.

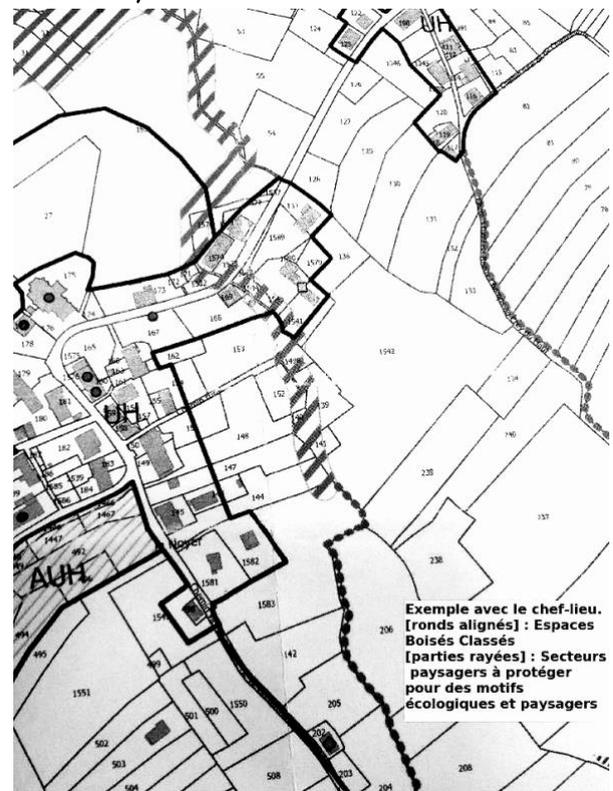
Pour l'équipe, F. Besson

Commission Urbanisme

S. Dodelin, F. Besson, A. Doster-Henzinski, Ph. Gamen, M. Kriegk

Nous avons évoqué dans le dernier Bulletin Municipal le nouveau PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Celui-ci comporte des informations sur la constructibilité des terrains, les contraintes à appliquer à ces constructions : performances énergétiques, distances avec la route, avec les voisins, parkings à boiser, etc.

« Je ne suis pas concerné » me direz-vous ? Et pourtant, peut-être que si ! Le PLUI contient aussi des informations et des contraintes réglementaires sur l'existant, et notamment sur les paysages ! Par exemple, nous avons de nombreuses haies sur notre commune. Ces alignements marquent un fonctionnement agricole de type bocager et sont précieux à différents niveaux : pour nous (coupure des vents dominants, retenue de la terre, fertilité des terres agricoles, etc.), pour la faune (en créant des refuges aux petits mammifères, aux insectes, rapaces et oiseaux) et pour la diversité de notre flore (car de nombreuses espèces locales s'installent dans ces espaces spontanés et enrichissent indéniablement notre biodiversité). Ces haies participent aussi de notre spécificité culturelle... Pour toutes ces



raisons, certaines de ces haies sont désormais protégées par le PLUI. Nous n'avons pas le droit de les couper, sauf exception, et dans ce cas, elles doivent être compensées et replantées ailleurs. Il y a aussi l'existence « d'Espaces Boisés Classés » (= des bois qui ne doivent pas être artificialisés et où les arbres ne peuvent être coupés que dans certaines conditions), de « Secteurs paysagers à protéger pour des motifs écologiques et paysagers » (= espaces privés qui doivent conserver leur aspect naturel).

Les temps ne sont malheureusement pas à la rencontre publique mais nous restons à votre disposition individuellement pour regarder ensemble ces documents et voir quelles zones sont concernées. Nous reparlerons prochainement des haies mentionnées car l'équipe municipale cherche à accueillir une zone refuge LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et ces haies sont une ressource d'exception pour les oiseaux.

Sophie Dodelin, pour la commission Urbanisme

Commission forêt et agriculture

A. Doster, F. Besson, S. Dodelin, P. Durand, Ph. Gamen, M. Kriegk, R. Magnier, Ph. Perrier, D. Pettelot

Pour rappel : une majorité de la forêt du territoire communal est privée, gérée par des coopératives d'exploitants, des groupements d'exploitants forestiers ou des propriétaires individuels. La gestion de la partie communale représentant environ 40 ha, elle est confiée à l'ONF (Office National des Forêts). Les 10 ha restants pourraient être également confiés en gestion à l'ONF. Le Conseil municipal se prononcera prochainement sur ce point.

Nous avons échangé autour du respect de l'équilibre entre exploitation forestière et le maintien de la biodiversité sur le massif.

L'ONF interviendra lors d'un prochain Conseil municipal pour nous présenter le projet d'aménagement des 25 ans à venir de la forêt soumise au régime de l'État, des enjeux de la biodiversité et d'une gestion durable de la forêt.

Nous avons également évoqué l'étude du schéma de desserte forestière menée sur le précédent mandat. Une présentation en sera faite lors d'un prochain Conseil municipal

Pour l'équipe. A. Doster, F. Besson

